

## Projet d'agglomération

## Un plan pour répondre aux défis de la métropole

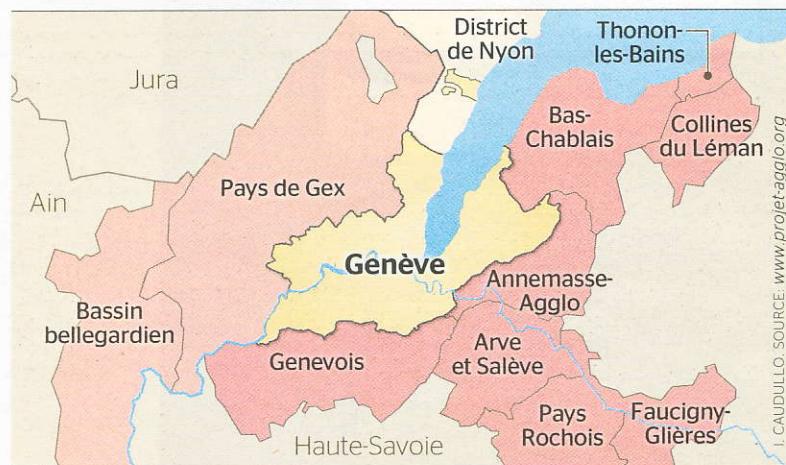
Ce plan franco-valdo-genevois prévoit une région compacte, multipolaire et verte

**Christophe Aumeunier**  
Secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière (CGI)

Cette charte définit les grands principes d'organisation du territoire franco-valdo-genevois à l'horizon 2030. Elle intègre deux dimensions particulières. D'une part, une dimension spatiale pour l'organisation du territoire: il s'agit des grandes infrastructures de transports, des espaces de développement de l'urbanisation et des espaces à préserver. D'autre part, une dimension des services à la population à travers les thèmes qui touchent de près la vie de chacun: la mobilité, le logement, l'économie, la formation, le social, la santé, la culture, l'agriculture et l'environnement. L'objectif est ainsi d'apporter des solutions concrètes et rapides aux préoccupations qui trouveront une réponse à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

Dans ce contexte, il a été établi un schéma d'agglomération qui est la traduction spatiale des objectifs du projet d'agglomération. Il s'agit d'un plan

## Le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise



Si le projet d'agglomération entend répondre aux défis d'une métropole internationale dynamique et attractive, son développement est un enjeu de première importance pour toute la région.

Le projet a pour ambition d'améliorer les points faibles qui ont été mis en évidence en grande partie en fonction de la frontière qui n'a pas permis, jusqu'ici, de maîtriser les principaux paramètres du processus de l'étalement urbain. Dès lors, l'objectif est de surmonter le handicap de la frontière. Il s'agit essentiellement de maîtriser l'étalement urbain, de mieux répartir l'habitat et l'emploi et de construire, ensemble, un développement durable.

Ainsi, on constate que le projet d'agglomération est un tout qui prévoit notamment des zones de développements urbains et des zones naturelles et agricoles à préserver. Si, alors que la concertation autour du projet d'agglomération a été forte, certains s'ingénient à contester les mutations de certaines zones qui doivent devenir des zones de constructions pour du logement (les Chêpines Charrotins), ils courrent clairement le risque que les éléments du projet d'agglomération soient remis en cause et qu'ainsi, les zones de nature et d'agriculture qui, jusqu'à maintenant, étaient considérées comme à protéger, soient également remises en cause.

guide sur lequel les autorités s'engagent. Ainsi, à l'horizon 2030, le schéma d'agglomération dessine une agglomération compacte, multipolaire et verte. Compacte avec une capacité d'accueil du développement et de réponses aux besoins de mobilités sans gaspillages des ressources environnementales. L'agglomération accueillera ainsi 200 000 nouveaux habitants d'ici 2030 et ce, en fonction d'études démographiques confirmées comme des scénarios raisonnables par l'INSEE du côté français et l'Office fédéral de la statistique du côté suisse. Cette augmentation démographique s'accompagnera de la création de 100 000 nouveaux emplois.

L'agglomération doit aussi être multipolaire en rééquilibrant la répartition de l'habitat et des emplois. En effet, à ce jour, il apparaît un déséquilibre puisque Genève concentre les emplois tandis que le déficit en logements est chronique. Cette situation doit être corrigée afin de rééquilibrer la proximité spatiale qui doit exister entre les emplois et les logements, de sorte que les prestations des pouvoirs publics soient optimisées. En premier lieu, il s'agit des infrastructures de mobilité.

Enfin, l'agglomération doit être verte, car il faut préserver les paysages, l'agriculture et les zones naturelles, notamment en assurant une présence de la nature en ville.

PUBLICITÉ

## Offre spéciale ÉDITION DU MARDI

### 12 mois + 3 mois offerts pour Fr. 123.-

Recevez votre quotidien **chaque mardi** et son supplément **TGImmobilier**.

Le plus grand rendez-vous hebdomadaire de l'immobilier en Suisse romande!

**S'abonner, c'est facile!**

0842 850 150  
Lu-ve 7h30-12h/13h30-17h

[www.tdg.ch](http://www.tdg.ch)  
Retrouvez toutes nos offres d'abonnement!

Offre réservée aux particuliers non abonnés résidant en Suisse, non valable pour les abonnements échus au cours des 6 derniers mois à la même adresse et non cumulable. TVA et frais de port inclus.